

Filière d'étude Bachelor of Science
en économie d'entreprise
avec des éléments d'approfondissement
Banking and Finance

Recommandation
de l'Association suisse des banquiers

18 Septembre 2008

Doc.	A.FH.013
Date	Version 2.0 du 18.09.2008
Vers.	2.0
Etat	Approuvé par la Comm. de Formation
Cat.	Publique

L'Association suisse des banquiers (ASB) recommande aux banques membres de faire suivre à leurs collaboratrices et collaborateurs, dans les hautes écoles spécialisées agréées à cet effet par la Confédération, la filière d'étude Bachelor of Science en économie d'entreprise avec filière de perfectionnement Banking and Finance, dès lors que ces formations sont agréées aux termes de la présente recommandation et sont globalement conformes aux critères et indicateurs ci-après.

Critères et indicateurs généraux	
Critères	Indicateurs
1. La filière d'étude Bachelor of Science en économie d'entreprise agréée par la Confédération intègre les éléments d'approfondissement Banking and Finance .	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre des éléments d'approfondissement Banking and Finance représente au moins 60 points ECTS. - Avec les éléments d'approfondissement Banking and Finance, les étudiant(e)s acquièrent la compétence d'effectuer, sur la base de connaissances théoriques solides en économie bancaire générale et planification financière (connaissance de base et connaissance des processus), des opérations bancaires complexes dans les domaines du placement, du financement, des opérations bancaires et de l'Investment Banking.
2. La haute école spécialisée a un institut de recherche et développement Banking and Finance .	<ul style="list-style-type: none"> - L'institut de recherche et développement Banking and Finance est officiellement une unité d'organisation ou une partie d'une unité d'organisation dotée d'une mission de recherche et développement au sein de la haute école spécialisée. - Il dispose d'un budget annuel spécifique. - Pour la seule exécution de sa mission de recherche et développement, il dispose d'au moins 10 postes à plein temps. - Il a effectué des travaux de recherche et développement en collaboration avec des banques et établissements financiers. - Les hautes écoles spécialisées ne disposant pas d'un institut de recherche et développement Banking and Finance peuvent également faire agréer des filières d'étude Bachelor aux termes de la présente recommandation dès lors qu'elles disposent d'un réseau suffisant et institutionnalisé avec un institut d'une haute école spécialisée disposant d'un institut de recherche et développement Banking and Finance.

<p>3. En termes de contenu et de méthode, les hautes écoles spécialisées développent en permanence la filière d'étude sur la base des dernières avancées de la théorie et de la pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les HES disposent d'un système de gestion de la qualité. - La HES ou l'institut de recherche et développement développe la filière d'étude en collaboration avec la pratique. - Les HES sont régulièrement en contact avec le Secrétariat ou la Commission de formation de l'ASB.
---	---

Critères et indicateurs pour les études à plein temps	
Critères	Indicateurs
<p>4. Les enseignements des éléments d'approfondissement Banking and Finance sont aussi proches que possible de la pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le mémoire associe analyse d'un cas pratique en matière bancaire et financière et réflexion théorique.

Critères et indicateurs pour les études à temps partiel	
Critères	Indicateurs
<p>5. L'activité professionnelle des étudiant(e)s dans des banques et établissements financiers est prise en compte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'activité professionnelle des étudiant(e)s dans des banques et établissements financiers équivaut à au moins 18 et au plus 30 points ECTS. - L'étudiant(e) travaille au moins à 50% dans une banque ou un établissement financier.
<p>6. Les enseignements des éléments d'approfondissement Banking and Finance se réfèrent autant que possible à la pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le processus d'apprentissage est complété par au moins 3 prestations d'apprentissage liées à la pratique et adaptées à l'activité professionnelle (mémoires, travaux de projet, travaux conceptuels, etc.). - Le mémoire associe analyse d'un cas pratique en matière bancaire et financière et réflexion théorique.
<p>7. L'activité professionnelle des étudiants doit être prise en compte tant dans la planification des heures de cours que dans celle des examens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les emplois du temps proposés par les écoles supérieures spécialisées sont obligatoires et doivent être adaptés à l'activité professionnelle des étudiants. Cela signifie que les cours doivent être possibles un jour ou au maximum deux demi-journées durant la semaine ainsi que le samedi. L'emploi du temps doit être identique tout au long du cursus. - Les examens et les manifestations spécifiques doivent essentiellement (dans 75% des cas) être organisés lors des jours de cours réguliers.

Procédure

Les **hautes écoles spécialisées** souhaitant faire agréer des filières d'étude d'études aux termes de la présente recommandation transmettent une demande en ce sens à l'Association suisse des banquiers (avec dossier pour examen conformément à la présente recommandation).

Le **Secrétariat de l'ASB** examine la demande de la haute école spécialisée. La **Commission de formation de l'ASB** décide de donner ou pas l'agrément sur la base d'une demande du Secrétariat de l'ASB.

La liste des hautes écoles spécialisées dont les filières d'étude Bachelor ont été agréées conformément à la présente recommandation est publiée sur le site Internet www.swissbanking.org.

L'agrément de la filière d'étude est réexaminée tous les quatre ans par l'ASB.

Disposition finales

La présente **recommandation peut** être modifiée par l'ASB sur demande de sa Commission de formation

S'agissant des hautes écoles spécialisées proposant déjà des filières d'étude agréées, les **modifications** leur sont applicables au plus tard lors du réexamen suivant.

Association suisse des banquiers Bâle, le 18 septembre 2008